



Arles, le 5 avril 2005

Objet : Lettre de motivation pour
l'appel à projet sur la Gestion Intégrée
des Zones Côtières

Le territoire du Parc naturel régional de Camargue s'étend sur près de 120000 hectares dont 33000 ha en mer (limite des trois milles marins). La façade maritime représente à elle seule 60 Kilomètres de littoral sableux très mobile et réactif au regard de la dynamique naturelle et des aménagements réalisés par l'homme.

La zone littorale et marine du Parc revêt également des enjeux importants, en interaction avec le reste du delta (transferts de matière, échanges biologiques, relation hydraulique...). Plusieurs articles de la charte régissant le Parc mettent en avant la volonté d'une protection et d'une gestion intégrée du littoral.

Ainsi depuis trois ans, une mission « littoral et milieu marin » a été créée au sein du Parc et plusieurs études et actions ont été réalisées dans le domaine du suivi du trait de côte, de la protection des milieux dunaires, de la gestion des ressources halieutiques et de la sensibilisation des usagers du territoire.

Dans une logique de concertation, le Parc travaille à l'élaboration d'un contrat de delta pour la Camargue, ayant pour périmètre celui du Parc, partie littorale et marine incluse. Il s'agit d'un programme d'action à l'échelle du territoire, touchant au domaine de l'eau et de sa gestion ainsi qu'à la conservation des milieux naturels aquatiques et répondant à des objectifs collectifs établis en concertation. Ce programme une fois élaboré fera l'objet d'un engagement contractuel des partenaires financiers, sur 5 ans : les actions concernent les domaines de l'assainissement, l'alimentation en eau potable, la gestion de la ressource en eau, la gestion des milieux. Dans la première phase de diagnostic a été mis en avant la nécessité de développer un volet littoral et milieu marin dans le contrat de delta, les relations entre le delta et son littoral étant primordiales.

Le projet proposé s'axe sur trois grands thèmes : la maîtrise de la fréquentation, la conservation de la diversité biologique (exploitation rationnelle des ressources) et la gestion des risques naturels. L'objectif principal est d'élaborer et de mettre en œuvre un programme d'actions concerté pour la gestion des risques naturels, la gestion durable des ressources aquatiques et la maîtrise de la fréquentation dans une logique de développement de la Camargue.

La mobilisation de multiples acteurs (élus, partenaires techniques, scientifiques, socio professionnels...) à travers ce projet de contrat de delta permettra la mise en place d'une véritable gestion concertée de la zone côtière.

L'appel à projet de la DATAR revêt tout logiquement une attention particulière en Camargue dans le sens où il privilégie l'innovation en matière d'animation, de concertation et d'appropriation du domaine littoral par les acteurs et les usagers de cette zone.

Le Parc naturel régional de Camargue, à travers le contrat de delta initié dès 2000, apportera une contribution méthodologique essentielle au regard des enjeux identifiés sur son espace terrestre et maritime.

Afin de conforter l'action entreprise, de mobiliser les habitants du territoire et de permettre des échanges avec d'autres territoires engagés dans le même type de démarche, j'ai l'honneur de proposer notre candidature à la DATAR pour l'appel à projet sur la gestion intégrée des zones côtières.

Le Président,

Hervé Schiavetti